

Chevry-Cossigny, le 5 décembre 2023

Vos élus se sont rendus dans les différents quartiers pour échanger avec vous sur votre quotidien. Comme convenu, voici un récapitulatif des principaux sujets abordés et les actions qui seront menées pour améliorer votre cadre de vie.

Pourquoi les habitants du lotissement du Domaine des Arts ne sont-ils pas exonérés de taxe foncière, alors que ceux du lotissement de la rue Maurice Thomas le sont ?

Les revenus générés par la taxe foncière permettent de mettre en place des services publics locaux (centre de loisirs, médiathèque, police municipale) mais aussi d'entretenir les espaces et bâtiments publics. Compte tenu des contraintes budgétaires et des besoins générés par l'arrivée des 47 foyers du Domaine des Arts, il était inenvisageable d'exonérer cette part.

Est-ce qu'une déviation de Chevry-Cossigny est prévue ?

Ce projet n'est pas envisagé car il engagerait près de 15 millions d'euros d'investissement pour la ville.

Que pouvez-vous faire pour limiter les dégâts liés aux inondations dans la rue Aman Jean?

Nous avons prévu des travaux pour capter les eaux de ruissellement mais ils sont liés à la reprise du projet des Jardins de Candice car le promoteur s'est engagé à en financer une partie, dans le cadre d'un projet urbain partenarial. Plus d'infos à venir en 2024.

Vous avez une interrogation, une demande particulière à nous formuler ? Envoyez-nous un mail à mairie@chevry-cossigny.fr et je ne manquerais pas de vous répondre.

Pour la municipalité

Jonathan Wofsy

Votre Maire







